

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 10<sup>e</sup> jour de janvier deux mille onze**, à 19 h, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Beaulieu,

Madame Lise Desrosiers, conseillère.

Messieurs Jean-Guy Cadieux,  
Pierre La Salle,  
François Leblanc,  
Jean-Luc Leblanc,  
Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Audrey St-Georges, secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

**Prière.**

Résolution n° 001-2011

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Résolution n° 002-2011

**Adoption des procès-verbaux**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les procès-verbaux du 6 et 13 décembre 2010 soient adoptés tels que rédigés.

Résolution n° 003-2011

**Approbaton des comptes**

**Comptes payés**

Lise Desrosiers.	82,75 \$	9998
Bell Canada.	1 005,48	9999
Club Social des employés municipaux.	237,00	10000
Favreau Josée.	132,54	10001
Hydro Québec.	6 440,44	10002
Ministre du Revenu du Québec.	63,43	10003
Petite caisse.	133,80	10004
EBI Environnement.	25 908,72	10005
	<b>34 004,16 \$</b>	

**Dépenses approuvées à la réunion du 6 décembre 2010**

Terrassement Limoges et Fils inc., cert. de paiement #2, ter. de tennis.	40 975,93 \$	9865
Automation R.L. inc., paiement final, travaux mises aux normes.	47 042,37	9991
Association Québec-France, adhésion 2011.	60,00	9992
Bruneau Électrique inc., cert. paiement #1, trav. terrain de soccer.	32 139,79	9993
Centre d'hébergement St-Jacques, Contribution financière.	200,00	9994
Corporation des Fleurons du Québec.	199,79	9995
PG Solutions inc., contrat entretien et applications équipements.	18 447,45	9996
Tourisme Lanaudière, adhésion 2011.	438,61	9997
<b>Total :</b>	<b>139 503,94 \$</b>	

**Dépense approuvée à la réunion du 13 décembre 2010**

Latendresse Asphalte inc.	<b>39 738,77 \$</b>	10006
<b>Total :</b>	<b>39 738,77 \$</b>	

### **Comptes à payer**

Certilab,	Analyses eau potable.	90,30 \$	10033
Colmatec inc.,	Inspection télévisée, St-Jacques-du Coll.	767,55	10034
Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.,	Droit du travail.	414,82	10035
La Coop Profid'Or,	Huile chauffage, CCVC.	3,47	10036
Desmarais Électronique,	Système d'alarme 186 rue St-Jacques.	163,67	10037
Dunton Rainville avocats,	Honoraires de collection.	270,90	10038
Excavation Thériault inc.,	Camions pour transport pierre.	158,03	10039
Garage A. Brouillette enr.,	Essence véhicules voirie.	342,00	10040
Gagnon, Cantin, Lachapelle,	Servitudes rue Migué.	820,25	10041
Service Équip. Sécurité,	Blocs pile pour lampes, service incendie.	259,50	10042
Les Entreprises B. Champagne,	Réparation de la pompe, station.	1 847,76	10043
Martin – Produits de bureau,	Fournitures de bureau.	124,28	10044
Morin électronique enr.,	Batteries pour radio portatif incendie.	152,38	10045
Centre de rénovation Coderre,	Articles quincaillerie.	359,48	10046
Pièces d'auto St-Jacques,	Lumières pour véhicules voirie.	13,25	10047
Les Pétroles Joliette inc.,	Huile-chauffage CCVC.	369,28	10048
PG Solutions inc.,	Formation Julie, fact. annuelle.	112,88	10049
Renocontrol,	Installation du nouveau débitmètre.	1 313,62	10050
Serge Landry Électrique,	Pompe alarme, station et racc. usine.	208,17	10051
Les Trophées J.L.M. inc.,	Plaques, commerces gagnants.	112,88	10052
Wolseley Canada inc.,	Pièces pour entretien borne-fontaine.	118,52	10053
	<b>Total :</b>	<b>8 022,99 \$</b>	

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les listes des comptes déposés soient acceptées.

*(Crédits budgétaires disponibles en vertu des listes de comptes citées précédemment)*

### **Finances au 10 janvier 2011**

Fonds d'administration :

- Au folio 5959 à la Caisse populaire Desjardins  
de la Nouvelle Acadie

En placement : 350 000,00 \$

- Au compte courant : 12 148,91 \$

### **ADMINISTRATION**

#### **Remerciements**

Carte reçue de Monsieur Beaulieu pour les témoignages de sympathie reçus lors du décès de son père.

Résolution n° 004-2011

***Dégustation de vins et de fromages***

**Fondation du Collège Esther-Blondin**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que (4) billet soient achetés afin d'autoriser madame Josée Favreau, messieurs Pierre Beaulieu, Pierre La Salle et Jean-Guy Cadieux à assister à la dégustation de vins et de fromages, le jeudi 27 janvier 2011, pour soutenir la Fondation du Collège Esther-Blondin (100 \$/chaque billet).

#### **Union des Municipalités du Québec**

Invitation reçue de l'Union des municipalités du Québec à participer à la 7<sup>e</sup> édition du mérite Ovation municipale.

**Famille au Jeu - Bourse de 500 \$ à 5 000 \$**  
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière

Transmission de documents concernant le programme Famille au jeu adressé aux organismes de loisir et aux municipalités. *Documentation remise à Geneviève Babin, pour suivi.*

**Offre de service**

Offre de service reçue de Carole Clément  
Maintenance et service d'entretien ménager commercial

**Ministère du Développement durable,  
De l'Environnement et des Parcs**  
Subvention, V/réf. : 3911-14-630-0869

Correspondance reçue de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, confirmant le montant octroyé de **17 961,99 \$** dans le cadre de la subvention au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

**Résidence Nouvelle-Acadie**

Une demande est adressée au conseil municipal par madame Doris Dauphinais, directrice de la Résidence Nouvelle-Acadie afin qu'une traverse piétonnière soit implantée sur la rue St-Jacques, face à la pharmacie.

Catherine Mailhot  
**Projet de commerce – type café**  
186 rue St-Jacques

Correspondance reçue de madame Catherine Mailhot pour une demande de location pour un local au 186 rue St-Jacques pour l'ouverture d'un commerce de type café.

QU'une lettre soit transmise à Madame Mailhot que le dossier est présentement à l'étude.

**Citoyenneté et Immigration Canada**

Lettre reçue de Citoyenneté et Immigration Canada pour de l'information sur le prix Paul Yusyck pour le multiculturalisme.

**Fondation pour la Santé  
Du Nord de Lanaudière**

Invitation à participer au Défi 12 h Val St-Côme de la fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière.

**MAMROT**

Lettre reçue du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire afin d'informer de l'approbation du règlement #205-2010 décrétant un emprunt de 300 000 \$ pour l'achat d'un camion autopompe.

**Ministère des Transports**

Réception d'une carte du territoire desservi par la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports illustrant les principales infrastructures de transports.

**OMH**

États financiers 2009

Copie conforme reçue d'une lettre adressée à madame Lise Locat, directrice de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jacques concernant les états financiers 2009 qui doivent être parvenus à la SHQ au plus tard trois mois après le début de la nouvelle année financière.

Résolution n° 005-2011

**Demande de renouvellement d'adhésion 2011**

Réseau Environnement (dossier MU00133)

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de renouveler son adhésion à titre de membre du Réseau Environnement, au montant de 246 \$ *plus taxes*, pour l'année 2011. *(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

FQM

**Formations offertes en 2011**

Information reçue concernant de nouveaux programmes de formations offerts en 2011 aux élus et gestionnaires municipaux.

OMH

**États financiers 2008**

Copie conforme reçue d'une lettre adressée à madame Lise Locat, directrice de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jacques, confirmant que les états financiers 2008 ont été acceptés par la SHQ.

**Plaisirs d'hiver 2011**

Lettre d'invitation reçue de l'agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière à promouvoir l'activité physique hivernale.

Résolution n° 006-2011

**Démission**

*Madame Thérèse Beauchamp*

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

Réception en date du 7 janvier 2011, d'une lettre de démission de madame Thérèse Beauchamp, employée comme préposée aux prêts à la Bibliothèque municipale Marcel-Dugas ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la démission de madame Thérèse Beauchamp, à titre de préposée aux prêts à la Bibliothèque municipale Marcel-Dugas, effective à partir du 24 janvier 2011;

QUE des remerciements soient adressés à Madame Beauchamp pour le très bon travail effectué à ce poste au sein de la Municipalité de Saint-Jacques.

**Colloque international sur le patrimoine immatériel**

*À suivre à une séance ultérieure.*

Résolution n° 007-2011  
Adoption du règlement #213-2010  
**Imposition des compensations**

RÈGLEMENT NUMÉRO 213-2011

---

***RÈGLEMENT QUI ANNULE ET REMPLACE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-2010 CONCERNANT L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS D'EAU, D'ÉGOUT ET DE MATIÈRES RÉSIDUELLES.***

---

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Jacques a adopté les prévisions budgétaires pour l'année se terminant le 31 décembre 2010, à la séance du 13 décembre 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le règlement numéro 198-2010 concernant l'imposition des compensations annuelles pour les services d'eau, d'égout et de matières résiduelles et de le remplacer par le présent règlement;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 13 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le règlement suivant soit adopté, à savoir :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

*Les compensations annuelles (eau) seront imposées par le présent règlement et seront prélevées selon les montants suivants :*

**Catégorie - usage résidentiel**

Résidentielle et immeubles à logements	170 \$
Piscine, incluant piscine gonflable (Référence à la définition du mot piscine, règlement de zonage)	40 \$

**Catégorie - usage commercial**

Faible consommation	190 \$
Moyenne consommation	300 \$
Consommation élevée	600 \$

*\*Référence définitions articles 2.4.1, 2.4.2 et 2.4.3 du règlement #121-2004.*

**Catégorie - usage industriel**

Ipex	2 650 \$
Collège Esther-Blondin	3 800 \$
Coop (Meunerie)	2 100 \$
Fromagerie et Crèmerie International St-Jacques Enr.	2 100 \$
Industries Mailhot inc.	5 600 \$
Résidence Nouvelle-Acadie	750 \$

Catégorie productions agricoles (E.A.E.) sans résidence

Avec unités animales et cultures abritées (serres et pépinières) 330 \$  
Grandes cultures et maraîchers 75 \$

Catégorie productions agricoles (E.A.E.) avec résidence

Avec unités animales et cultures abritées (serres et pépinières) 330 \$  
Grandes cultures et maraîchers 75 \$  
Résidence 170 \$

ARTICLE 3

*Une compensation pour le service de la cueillette, du transport et de la disposition des matières résiduelles est imposée et prélevée selon les catégories d'usagers qui suivent :*

**Résidentielle :**

- a) 207 \$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation, une unité de logement consistant en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre, dormir et comportant des installations sanitaires.

**Exploitation agricole :**

- b) 207 \$ par unité d'évaluation où une partie de l'activité est pratiquée à l'intérieur d'un ou des bâtiments agricoles situés sur ledit immeuble et qui peut générer l'utilisation de ce service, incluant **58 \$ pour l'exploitation agricole.**

**Commerce et industrie :**

- c) 155 \$ (référence définition de commerce)

ARTICLE 4

*La compensation (égout) imposée par le présent règlement sera prélevée annuellement comme suit :*

Catégorie - usage résidentiel

Résidentielle et immeuble à logements 156 \$/unité

Catégorie - usage commercial

Faible 206 \$  
Moyenne 296 \$  
Élevée (industries) \*sauf exception 496 \$

N.B. Référence définitions du présent règlement.

\*Iplex 951 \$  
\*Collège Esther-Blondin 11 950 \$  
\*Résidence Nouvelle-Acadie 750 \$

Les ententes industrielles relatives à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées demeurent, à savoir :

Excelham inc.  
149, Montée Allard  
Saint-Jacques

Signée le 17 février 1992

Fromagerie et Crèmerie International St-Jacques Enr. Signée le 10 juillet 1998  
220, rue Saint-Jacques  
Saint-Jacques

2952-1614 Québec Inc.  
90, rue Venne  
Saint-Jacques

Signée le 14 juillet 1998

Claude Landreville Enr.  
19, rue Bro  
Saint-Jacques

Signée le 20 octobre 1998

QU'UNE tarification minimale équivalant au taux de la *catégorie usage commercial élevé* s'applique aux industries bénéficiant d'une entente dont la facturation est inférieure à celui-ci, soit moindre de 496 \$.

*Pour les fins du présent règlement :*

- a) **Logement** signifie : lieu où l'on demeure habituellement comme propriétaire ou locataire et/ou appartement muni de services que l'on retrouve habituellement dans un logement ;
- b) **Commerce** : un endroit où il y a un local et une occupation réelle d'espace, et où il y a activité qui consiste à l'achat, la vente ou l'échange de produits et services.

**À consommation faible** : Place d'affaires ne nécessitant pas l'utilisation de l'eau pour la pratique de l'activité et ayant moins de dix (10) \*employés.

**À consommation moyenne** : Place d'affaires dont l'usage de l'eau est requise pour la pratique de l'activité et ayant quatre (4) \*employés et moins.  
*Exemple : salon de coiffure*

**OU** Place d'affaires où l'usage de l'eau n'est pas requise pour la pratique de l'activité et ayant dix (10) \*employés et plus.  
*Exemple : quincaillerie.*

**À consommation élevée** : Place d'affaires ou industrie dont l'usage de l'eau est requise pour répondre aux besoins de ses usagers et/ou pour la pratique de l'activité et ayant cinq (5) \*employés et plus.  
*Exemple : marché d'alimentation, restaurant*

**\*Employés : inclut toute personne exerçant la pratique de l'activité (journalier, propriétaire, travailleur, etc.)**

- c) **Exploitation agricole** : exploitation agricole enregistrée conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.15 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., c. M-14). Dans cette catégorie sont inclus les exploitations d'élevage de chevaux et les usages de type serre ou pépinière.

#### ARTICLE 5

- a) Dans le cas où une résidence est située sur le même immeuble que l'exploitation agricole, seul la catégorie la plus élevée sera imposée.

- b) Dans le cas où plusieurs activités sont pratiquées sur l'exploitation agricole, seul la catégorie la plus élevée sera imposée.
- c) Dans le cas d'un propriétaire résidant dans le même immeuble que son commerce de type usage domestique ou usage complémentaire, seule la catégorie la plus élevée sera imposée.

#### ARTICLE 6

Le présent règlement portant le numéro 213-2011 annule et remplace le règlement numéro 198-2010, modifie l'article 5.6 du règlement 121-2004, l'article 2 du règlement 122-2004, l'article 6 du règlement 123-2004, ainsi que toute réglementation antérieure, concernant l'imposition des taxes d'eau, d'égout, de matières résiduelles et établissant une compensation pour ces services.

#### ARTICLE 7

Les taxes mentionnées à l'article 2, 3 et 4 seront incluses au compte de la taxe foncière, et ce, annuellement, à partir de l'exercice financier 2011.

#### ARTICLE 8

Le présent règlement portant le numéro 213-2011 entrera en vigueur suivant la loi.

Résolution n° 008-2011

#### ***Demande de soumissions***

Classement des documents et d'archives

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale soit autorisée à demander des offres de services, sur invitation aux fournisseurs suivants pour effectuer la mise à jour des dossiers semi-actifs et inactifs (archives) de la Municipalité de Saint-Jacques :

- Centre Régional des archives de Lanaudière
- Gestion de documents Carrière inc.
- GESTAR, Solutions documentaires

QUE les offres de service proposées soient pour une période d'un (1) an et de trois (3) ans;

QUE les soumissions soient ouvertes **le 18 février 2011, à 11 h.**

La Municipalité ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Résolution n° 009-2011

Emploi d'été Canada 2011

#### ***Demande de subvention***

Placement Carrière-été

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques présente une demande au programme de subvention, ***Placement Carrière Été 2011***, pour la création d'emplois pour étudiants(es) soit : quatre (4) personnes pour une durée de quinze (15) semaines consécutives aux travaux publics et à l'entretien de parc et aire de jeux et quatre (4) personnes à raison de neuf (9) semaines consécutives pour l'animation du Camp de jour.



QUE la directrice générale, Josée Favreau, soit autorisée à signer les documents à cet effet.

Résolution no 010-2011

**Taxes d'accise – mandat ingénieur phase II**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité autorise la directrice générale à signer les documents relatifs à la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2010-2013 et son mandataire Leroux, Beaudoin, Hurens & associés (LBHA) à déposer la programmation au ministère.

Résolution n° 011-2011

Projet calendrier municipal 2012

Mandat : Éditions Média Plus Communication

***Confection d'un calendrier municipal***

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite publier et distribuer un calendrier municipal;

ATTENDU QUE Éditions Média Plus Communication offre gratuitement à la Municipalité de Saint-Jacques de procéder à l'édition d'un calendrier municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques autorise *les Éditions Média Plus* à réaliser et concevoir en partenariat avec les représentants de la Municipalité de Saint-Jacques un calendrier municipal pour Saint-Jacques, aux termes suivants :

- Recherche de publicité auprès des commerçants et entreprises intéressés
- Format 8 X 11 pouces
- Pagination : 32 pages
- Volume : 2/3 textes et photos, 1/3 publicités
- Tirage (exemplaire) : 2000 exemplaires
- Périodicité : annuelle
- Impression : quadrichromie
- Parution : décembre (le 1<sup>er</sup> en 2011)

QUE monsieur Pierre Beaulieu, maire, et Josée Favreau, directrice générale, soient autorisés à signer le contrat à intervenir entre les parties pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 012-2011

**Carrières et sablières – Projet de résolution à adopter**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a demandé à la Commission municipale du Québec en conformité avec les prescriptions de l'article 110.3 de la Loi sur les compétences municipales, de réviser les critères d'attribution prévus dans le règlement de la MRC de Montcalm portant le numéro 328;

ATTENDU QU'alors que la demande de la Municipalité de Saint-Jacques cheminait, d'autres municipalités de la MRC ont également choisi de contester les critères d'attribution du règlement numéro 328 alors que la MRC, quant à elle, aurait choisi de ne pas défendre son règlement s'en remettant à la position des municipalités contestataires;

ATTENDU QUE la MRC a tout récemment procédé à l'adoption d'un nouveau règlement destiné à remplacer le règlement numéro 328;

ATTENDU QUE ce nouveau règlement s'avère encore plus préjudiciable que le règlement précédent aux intérêts de la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QU'il convient de saisir la Commission municipale du Québec d'une demande relativement aux nouveaux critères de ce dernier règlement afin que l'ensemble du dossier puisse être réglé de façon définitive;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques ne peut que s'interroger sur les motifs qui ont amené la MRC à remplacer le règlement numéro 328 par un nouveau règlement, alors que la MRC attend toujours les données et les rapports des consultants qu'elle a mandaté à l'automne 2009, firmes Promotec et Mosaïque;

ATTENDU QUE de toute évidence, l'adoption d'un nouveau règlement par la MRC de Montcalm constitue plutôt une «réaction» à la démarche judiciaire de la Municipalité de Saint-Jacques et démontre, si tant est qu'il en ait besoin, que les critères de répartition ont été et sont toujours établis de façon totalement arbitraire et relèvent essentiellement de considération politique;

ATTENDU QUE ce nouveau règlement de la MRC présente toutes les caractéristiques d'une sanction imposée à la Municipalité de Saint-Jacques pour avoir contesté le règlement numéro 328;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que :

1. La Municipalité de Saint-Jacques informe la Commission municipale du Québec qu'elle joint à son actuelle contestation des critères d'attribution du règlement numéro 328, le nouveau règlement adopté par la MRC de Montcalm, sous le numéro 357 de ses règlements;
2. Une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la Commission municipale du Québec, à l'attention particulière de Me Sandra Bilodeau et qu'une copie soit également acheminée à la MRC de Montcalm.

Résolution n° 013-2011

**RANG DU CORDON (Route 346)**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS PAROISSE**

**SAINT-JACQUES ET SAINTE-JULIENNE**

**COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

**MÉDIATION**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Julienne a adressé antérieurement une demande formelle d'arbitrage au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en application des articles 75, 76, et 77 de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q.c. C-47.1)*;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avait nommé M. Reynald Déry, arbitre dans le litige opposant les Municipalités de Sainte-Julienne, Saint-Jacques et Saint-Alexis Paroisse relativement au dossier du partage des dépenses reliées à la réfection et l'entretien du rang du Cordon (route 346);

ATTENDU la modification de l'article 76 de la *Loi sur les compétences municipale* à l'effet que le pouvoir d'exercer la fonction d'arbitre est attribué à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU la correspondance datée du 20 décembre 2010, de la Commission municipale du Québec étant une demande de déférer le différend à un médiateur désigné au sein de la commission;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Le conseil municipal informe la Commission municipale du Québec qu'il n'est pas défavorable à une médiation qui s'inscrit dans le cadre des articles 23.1 et suivants de la *Loi sur la Commission municipale* en regard du dossier mentionné au préambule pour autant que la Municipalité de Sainte-Julienne y prête son concours;

ET QUE La Municipalité de Saint-Jacques informe également la Commission municipale du Québec que les Municipalités de Saint-Jacques et de Saint-Alexis Paroisse ont antérieurement d'un commun accord, décider d'être

représentées par le même aviseur légal dans le cadre du présent dossier et à ce fait que le procureur nommé pour les représenter est la firme d'avocats Bélanger, Sauvé (résolution n° 338-2008 du 6 octobre 2008).

ET QUE

Copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Alexis Paroisse et à la Municipalité de Sainte-Julienne.

Résolution n° 014-2011

**Inscription formation Fleurons du Québec**

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques procède à l'inscription de mesdames Lorraine Bourgeois et Monique Labrèche, membres du comité des Fleurons, afin qu'elles puissent assister à une journée de formation sur les Fleurons du Québec qui aura lieu le 17 février, à Laval (169,32 \$/personne).

Résolution n° 015-2011

***Mandat IMMEUBLES LANAUDIÈRE***

**Vente de l'immeuble du 184 rue Saint-Jacques**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à l'achat de l'immeuble situé au 184 rue Saint-Jacques (lot 3385753) par sa résolution numéro 297-2010, adoptée à la séance spéciale du conseil municipal, le 24 août 2010 ;

ATTENDU QUE cet immeuble fait présentement l'objet d'une opération cadastrale afin de subdiviser ce lot;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder à la vente de la résidence par le biais d'une agence de courtier immobilier;

ATTENDU QUE le conseil municipal demande à monsieur Gilbert Venne, courtier immobilier de la compagnie IMMEUBLES LANAUDIÈRE de procéder à la mise en marché de cette résidence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à majorité des conseillers et conseillère présents que monsieur Gilbert Venne *d'Immeubles Lanaudière* soit mandaté pour procéder à la mise en vente de la résidence située au 184 rue St-Jacques, à Saint-Jacques, et que le prix de vente soit fixé à 199 900 \$.

QUE madame Josée Favreau, *directrice générale*, et monsieur Pierre Beaulieu, *maire*, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ce dossier, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

*(Monsieur Jean-Guy Cadieux vote contre)*

Résolution n° 016-2011

Demande de subvention Fondation Horeb

**Fondation Horeb (1993)**

**Contribution 2011**

Demande de contribution municipale pour 2011.

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 100 \$ soit disponible pour leurs activités, pour l'année 2011.

*(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

**PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE).**

## **TRANSPORT ROUTIER**

Résolution n° 017-2011

**V/Facture #F015-85648**

Honoraires professionnels Dessau – plans et devis

**Reconstruction et infrastructures rues St-Jacques et du Collège**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a mandaté les services de la firme Dessau inc. pour des travaux en lien avec la reconstruction et infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège (RÉF. résolution n° 392-2009);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu la facture #F015-85648 d'un montant de 5 000 \$ pour la confection des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de défrayer cette facture pour un montant de 5 000 \$ (*plus taxes*).

*(Réf. au règlement sur la réfection de la rue Saint-Jacques et du Collège)*

Résolution n° 018-2011

**V/Facture #F015-85647**

Honoraires professionnels Dessau – Étude hydraulique et essai de pompage

**Capacité du réseau d'égout des rues du Collège et Gaudet**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a mandaté les services de la firme Dessau inc. pour des travaux en lien avec l'étude sur la capacité du réseau d'égout des rues du Collège et Gaudet (RÉF. résolution n° 319-2010);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu la facture #F015-85647 d'un montant de 6 500 \$ pour l'étude hydraulique et essai de pompage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de défrayer cette facture pour un montant de 6 500 \$ (*plus taxes*).

*(Réf. au règlement sur la réfection de la rue Saint-Jacques et du Collège)*

Résolution n° 019-2011

**V/Facture #F015-85659**

Honoraires professionnels Dessau – Plans et devis

**Aménagement feux de circulation – Rte 158 et rang des Continuations**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a mandaté les services de la firme Dessau inc. pour des travaux pour l'aménagement des feux de circulation sur la route 158 et le rang des Continuations (RÉF. : résolution no 346-2010) en lien avec la reconstruction et infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège (RÉF. résolution n° 392-2009);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu la facture #F015-85659 d'un montant de 8 200 \$ pour les plans et devis d'aménagement des feux de circulation – route 158 et rang des Continuations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de défrayer cette facture pour un montant de 8 200 \$ (*plus taxes*). *(Réf. au règlement sur la réfection de la rue Saint-Jacques et du Collège)*

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

Résolution n° 020-2011

**Certificat de l'avis public**

**Règlement #210-2010**

***Relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter***

Je, Josée Favreau, directrice générale de la municipalité de Saint-Jacques certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter pour le règlement 210-2010 est de 2219.

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 232.

Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le règlement 210-2010 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du certificat pour le règlement 210-2010.

Résolution n° 021-2011

Analyses des eaux potables, usées et suivi industriel

***Résultat des soumissions 2011***

***Municipalité de Saint-Jacques***

Résultat de l'analyse des soumissions reçues :

	<b>Eau potable</b>	<b>Eaux usées</b>	<b>Boues</b>	<b>Industries</b>	<b>Total</b>	<b>Transport</b>
Environex	1 674	954	904	2 724	<b>6 256,00\$</b>	5,50 \$ (52 transports min.)
Biolab	2 162	954	517,50	2 636	<b>6 269,50\$</b>	*
Certilab	2 930	1 198	754	2 668	<b>7 550,00\$</b>	*

\* *La Municipalité effectue le transport*

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la soumission de Biolab soit acceptée pour l'analyse des échantillons en eau potable, eaux usées et suivis industriels de la Municipalité de Saint-Jacques, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

## **URBANISME**

### **Rapport des permis et certificats**

Dépôt du rapport, préparé par Benoît Pelletier, *inspecteur municipal et directeur des travaux publics*, des permis et certificats émis au cours du mois de novembre 2010.

Résolution n° 022-2011

**Avis public**

*Assemblée publique de consultation*

Règlement #212-2010 (PIIA)

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la date de la tenue de l'assemblée publique de consultation soit fixée au **lundi 24 janvier 2011 à 19 h**, à la Mairie de Saint-Jacques.

QUE l'avis public requis soit publié par le biais du journal l'Action, *édition du dimanche 16 janvier 2011*.

Résolution n° 023-2010

Renouvellement des sièges #1, 3 et 5

Comité du CCU

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les personnes suivantes soient nommées et désignées pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Jacques, soit :

- Sièges #1 Jean-Luc Leblanc (du 2 septembre 2010 au 2 septembre 2012)
- Sièges #3 Annie Deschênes (du 2 septembre 2010 au 2 septembre 2012)
- Sièges #5 Pierre La Salle (du 2 septembre 2010 au 2 septembre 2012)

Résolution n° 024-2011

**Plan projet habitations Phoenix**

Mandat pour acceptation des plans de subdivisions

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques approuve les plans de subdivisions préparés par l'arpenteur-géomètre M. Pierre Lacas, pour le projet des Habitations Phoenix.

Que Monsieur le Maire, Pierre Beaulieu, ainsi que la directrice générale, madame Josée Favreau, soient autorisés à signer les plans pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Projet de règlement

Modification du règl. de zonage (hauteur des haies)

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Jean-Luc Leblanc qu'il présentera, à une rencontre ultérieure, un règlement afin de modifier l'implantation et la hauteur des haies à l'intérieur de la marge avant secondaire sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 025-2011

**Adoption du règlement #209-2010 (garage municipal)**

ATTENDU QUE le premier projet de règlement numéro 209-2010 a été adopté par le conseil municipal, à la séance du 4 octobre 2010;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil municipal, tenue le 4 octobre 2010;

ATTENDU QUE le second projet de règlement numéro 209-2010 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis public a paru à l'intérieur du bulletin municipal « **Le Jacobin** », édition de décembre 2010, et affiché à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, (Mairie et l'église) annonçant la date limite pour déposer une demande et qu'aucune demande n'a été reçue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 209-2010, dont l'original est déposé dans les archives de la Municipalité, soit adopté, sans changement, à toutes fins que de droit et que la directrice générale soit autorisée à procéder aux avis et actions appropriés requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE la présente résolution soit transmise à la M.R.C. de Montcalm.

Résolution n° 026-2011

Adhésion

**Association québécoise d'urbanisme**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'adhésion pour l'année 2011 à l'association québécoise d'urbanisme soit renouvelée au coût de 100 \$ (plus taxes applicables), et que monsieur Jean-Luc Leblanc soit inscrit comme membre de l'organisme.

**LOISIRS ET CULTURE**

Résolution n° 027-2011

**Renouvellement du contrat, 2011**

**Exterminateur – CCVC**

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la proposition de renouvellement de **Duchesneau et fils**, concernant le programme de lutte antiparasitaire afin de protéger les locaux du C.C.V.C, soit acceptée.

C.C.V.C.

374 \$ (plus taxes applicables)

*Durée du mandat : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011.*

Résolution n° 028-2011

Politique familiale (MADA)

**Demande de subvention**

Ministère de la Famille et des Aînés

*Programme de soutien aux politiques familiales municipales*

*Et à la démarche municipalité amie des aînés*

**Municipalité de Saint-Jacques**

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques autorise la présentation du projet préparé par madame Geneviève Babin, technicienne en loisirs et culture, dans la demande de financement d'un montant de 23 383 \$ déposée au **ministère de la Famille et des Aînés** dans le cadre du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à démarche municipalité amie des aînés (MADA) 2009-2010*, en vue de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique familiale municipale et de la démarche MADA.

QUE madame Josée Favreau, directrice générale, soit nommée répondante officielle, autorisée à signer les documents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

QUE cette résolution soit transmise aux instances gouvernementales concernées.



Résolution n° 029-2011

***Responsable des aîné(e)s (démarche MADA) et politique familiale***  
**Municipalité de Saint-Jacques**

---

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que madame Lise Desrosiers soit nommée responsable pour représenter la Municipalité de Saint-Jacques dans le dossier de politique familiale de même que pour la réalisation de la démarche *Municipalités amies des aînés* (MADA) et l'élaboration du plan d'action en faveur des familles et des aînés.

Résolution n° 030-2011

**Petits pas jacadiens**

**Accord de principe (demande de participation au projet fonds d'aide)**

ATTENDU QUE le comité des Petits pas jacadiens a déposé une demande d'aide financière au fonds d'aide de la caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie ;

ATTENDU QUE la demande est pour l'organisation d'une activité intergénérationnelle, soit d'organiser des veillées de danse traditionnelle à Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'accord en principe avec la demande du comité des Petits pas jacadiens, tel que présenté au Fonds d'aide de la caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente résolution d'appui soit transmise à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie.

Résolution n° 031-2011

Résolution d'appui

**Association Carrefour Famille de Montcalm**

ATTENDU QU'une demande de l'Association Carrefour Famille Montcalm est reçue informant la Municipalité de Saint-Jacques qu'elle présentera au *Ministère de la famille et des aînés* une demande d'aide financière dans le cadre du *programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille*;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire s'engager à collaborer étroitement avec l'Association Carrefour Famille Montcalm dans le but de travailler ensemble dans la prochaine année afin d'offrir des services aux familles dans notre milieu;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite continuer à rapprocher les services des familles offerts par la Maison de la famille ainsi que les adapter aux usagers qui doivent conjuguer famille et travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques s'engage donc dans une collaboration avec l'Association Carrefour Famille Montcalm certains services et en offrant gratuitement des locaux afin d'offrir des services à proximité du lieu de résidence des familles. La valeur estimée du prêt de salles, de publicité et de temps (technicienne en loisirs et culture) est d'environ 1 500 \$.

Résolution n° 032-2011

**Adhésion logiciel Sport-Plus**

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'offre de Logiciels Sport-Plus inc. en vue de l'adhésion

aux logiciels soit acceptée, le tout tel que décrit dans le document joint à la présente résolution, à savoir :

Frais annuels de support technique (pour 3 usagers) **3 000,00 \$**

*Comprenant les trois modules suivants :*

- *Module réservation de plateaux (version en ligne)*

- *Module gestion des activités (version en ligne)*

- *Module inscription aux activités (version en ligne)*

- *Incluant un service d'aide téléphonique illimité et par courriel, mise à jour du logiciel, etc.*

*(250 \$ pour poste supplémentaire)*

Frais de formation (nombre d'heures à déterminer) 100,00 \$/heure  
*(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

Résolution n° 033-2011

**Demande d'appui et de financement - Fête des bénévoles 2011**

ATTENDU QUE le comité organisateur de la Fête des bénévoles s'adresse au conseil municipal dans le but d'obtenir une aide financière pour l'année 2011;

ATTENDU QUE le comité souhaite poursuivre l'événement pour 2011 et les prochaines années sous la forme présentée lors de la fête des bénévoles 2010 (souvenirs remis aux bénévoles et tirage des centres de tables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents qu'un montant de **4 000 \$** leur soit versé à titre de subvention pour l'année 2011.

*(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

**Sorties de ski**

Partage ressource humaine – Sainte-Julienne

*Dossier à suivre.*

Résolution n° 034-2011

***Report de date de fin des travaux d'infrastructures de Loisirs Canada***

*(31 octobre 2011)*

Terrain de soccer

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a présentement un projet en cours dans le cadre du programme infrastructures de Loisirs Canada;

ATTENDU QUE présentement la date de fin des travaux est prévue pour le 31 mars 2011;

ATTENDU QUE le 2 décembre dernier le premier ministre du Canada a annoncé le report de la date butoir fixant au 31 octobre 2011 plutôt qu'au 31 mars 2011 la fin du Plan d'action économique (PAE);

ATTENDU QUE des travaux ont débuté pour le projet du terrain de soccer au parc Aimé-Piette et que la Municipalité désire bénéficier de ce report et qu'elle s'engage à terminer le projet et à assumer tous les coûts engagés au plus tard le 30 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques souhaite bénéficier du report de la date de fin des travaux au 31 octobre 2011, qu'elle s'engage à terminer le projet et à assumer tous les coûts engagés après le 31 octobre 2011 et qu'elle consent à fournir tous les documents demandés selon l'échéancier.

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)**

Résolution n° 035-2011

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée à 20 h 34.

Audrey St-Georges  
Secrétaire-trésorière adjointe

Pierre Beaulieu  
Maire